

SICTOM PONTAUMUR·PONTGIBAUD

LE MAG'

Le mot du président

Madame, Monsieur,

Et si nous n'avions rien fait ?

Et si vos élus n'avaient rien fait pendant toutes ces années pour gérer le service public de gestion des déchets ? Quelle question ! Depuis 7 ans, notre première préoccupation a été de travailler dans l'objectif de maîtriser les coûts, ceci dans un contexte de renforcement des normes de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ainsi, les Lois « Grenelle de l'environnement » adoptées en 2010 ont complètement bouleversé la gestion des déchets ménagers. Une hiérarchie du traitement des déchets a été instaurée, plaçant l'enfouissement, comme le mode de traitement ultime pour les déchets n'ayant pu être réutilisés, recyclés ou valorisés. Le pôle multi filières VERNEA à Clermont-Ferrand répond à ces problématiques et permet **de produire de l'électricité (la moitié des habitants de la ville de Clermont sont alimentés par le pôle), de récupérer 5 000 tonnes de métaux chaque année et de produire 6 500 tonnes de compost.**

Sur le plan financier, la gestion des déchets ménagers et assimilés a subi de multiples hausses de fiscalité : TVA multipliée par 2 (de 5,5 % en 2010 à 10 % aujourd'hui), la taxe générale des activités polluantes (TGAP) multipliée par 4 ! (de 10 € par tonne enfouie à 40 € aujourd'hui).

Face à ces changements, les élus du SICTOM ont repris en main la gestion du syndicat en décidant :

- de mettre fin aux contrats d'exploitation d'une société privée sur les 4 déchèteries du SICTOM **économisant ainsi chaque année 160 000 €**,
- de reprendre l'exploitation du centre d'enfouissement de Miremont, également géré par une société privée, permettant ainsi une exploitation beaucoup plus respectueuse de l'environnement et **faisant économiser environ 60 000 € de taxes (TGAP)**,
- de reprendre en régie directe la collecte des déchets ménagers **permettant ainsi une économie pour le SICTOM de 60 000 €.**

Le SICTOM travaille aussi pour l'optimisation des collectes sélectives (amélioration des points de collectes pour les secteurs les plus urbanisés, multiplication des colonnes à verre). Il travaille également pour l'augmentation des recettes de vente de matériaux collectés en déchèteries, en apport volontaire et en bacs jaunes.

Enfin, le SICTOM met en place des actions visant à prévenir la production de déchets (car le déchet qui n'est pas cher à collecter et à traiter est celui que l'on ne produit pas) : 100 tonnes de déchets produits en moins, ce sont plus de 15 000 € non répercutés sur la redevance !

Alors ? Si vos élus n'avaient rien fait ?

- chacun aurait eu à payer une redevance supérieure d'au moins 30 %. **Le prix moyen de la redevance du SICTOM est inférieur à la moyenne constatée au niveau national** dans le cadre d'un service similaire. Des collectivités réfléchissent aujourd'hui à la mise en place d'une redevance incitative ; résultat : une part fixe de plus de 200 euros par an... celle du SICTOM est de 91 € !

- votre redevance aurait subi des hausses exponentielles **alors que la redevance n'a augmenté que de 3 % par an sur les 3 dernières années et n'a pas augmenté en 2015.**

Aujourd'hui, chacun doit être responsable : **élus, citoyens et professionnels. Celui qui ne veille pas à réduire sa production de déchets, celui qui ne trie pas, ou mal, pénalise tout le monde.** Les incivilités constatées sur la collecte et les comportements irrespectueux, que ce soit envers les équipements collectifs mais aussi à l'égard des agents, ne font que créer des dépenses inutiles.

Ce nouveau numéro SICTOM Le Mag', a donc vocation de vous présenter toutes les actions menées par le syndicat, démontrant ainsi **la volonté de vos élus à mettre en œuvre des actions respectueuses de l'environnement dans un cadre financier maîtrisé et soucieux des deniers publics.**

Laurent BATTUT
Président du SICTOM



Sommaire

Le SICTOM en 2015	2
Le recyclage	3
• Zoom sur le tri des emballages	
• Mobilier usagé : une deuxième vie	
Dossier déchets	4/5
• la prévention des déchets	
• Valoriser vos déchets verts !	
• Ateliers jardinage au naturel	
Dossier finances	6/7
• Le coût du service en 2014	
• Critères de facturation 2015	
Actualités du SICTOM et du VALTOM ...	8

N°6 Octobre 2015

Evolution – Activités SICTOM

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SICTOM assure directement la collecte des déchets (travail en régie), sans avoir recours à un prestataire privé. Cela signifie que les agents de collecte sont des employés SICTOM et que le matériel roulant appartient également à notre syndicat.

Cette évolution a permis d'avoir une maîtrise complète de nos coûts de collecte. En effet, contrairement à une société privée qui doit impérativement dégager des bénéfices afin de rétribuer ses actionnaires, une collectivité comme la nôtre peut affecter la totalité de ses recettes (redevances et financement Eco-organismes) au coût du service et ainsi limiter l'augmentation de la redevance demandée aux particuliers et aux professionnels.

Ainsi en 2015, le SICTOM a pu mettre en œuvre un certain nombre d'actions afin d'optimiser la collecte :

- mise en place de bacs individuels pour les emballages recyclables sur les bourgs des Ancizes-Comps et de Saint-Georges de Mons,
- regroupement des bacs dans la mesure du possible afin de réduire les arrêts des camions,
- suppression des cas de porte à porte dans les secteurs non concernés
- géolocalisation des points de collecte.

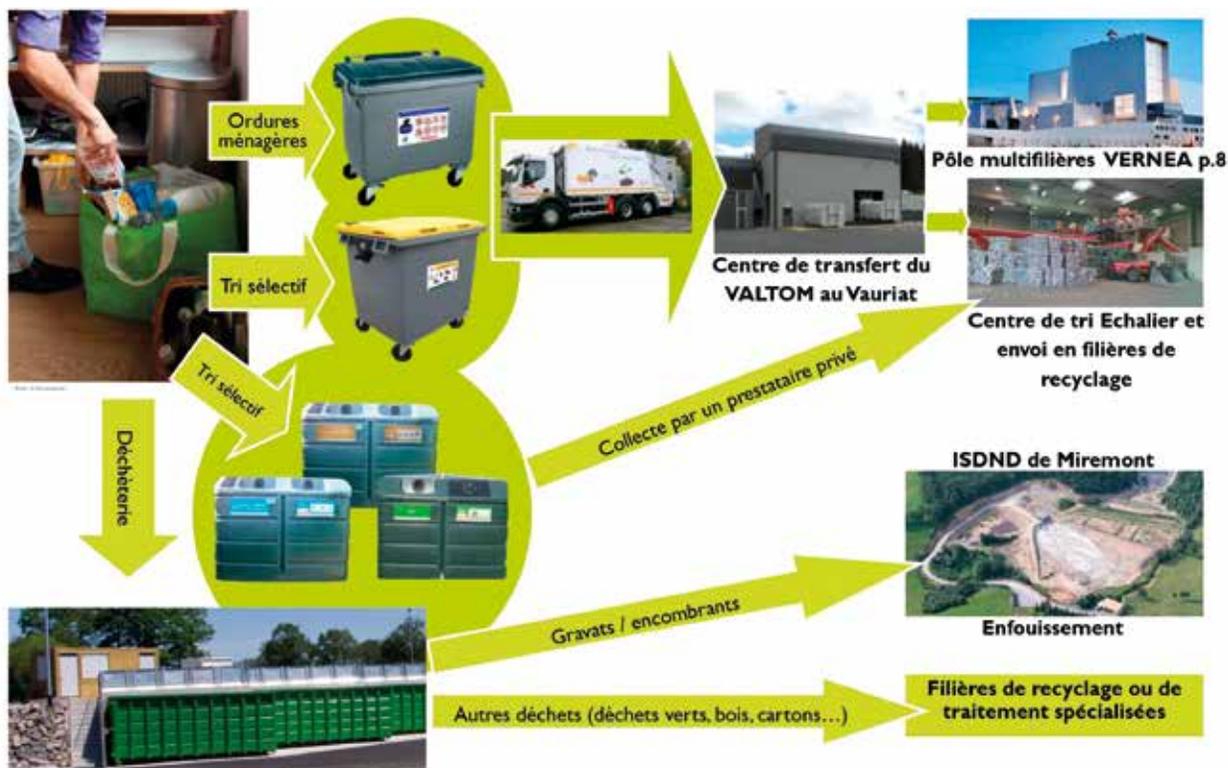
Ce travail d'optimisation de la collecte se poursuit avec la collaboration des élus des différentes communes et les agents sur le terrain.

Tonnages collectés en 2014 en REGIE

4 496 tonnes - Ordures ménagères • **528** tonnes – Emballages (**Bacs à couvercle jaune**)

Le parcours de vos déchets !

Une fois jetés à la poubelle, nos déchets ménagers n'ont pas fini leur vie. Que se passe-t-il ensuite ? Explications en images.



Certification ISO 14 001

La démarche de certification des installations exploitées par le SICTOM a débuté en 2011 par la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) sur l'ISDND de Miremont et a été concrétisée en 2012 par l'obtention de la certification ISO 14001. Cette démarche volontaire vise à mieux maîtriser les impacts sur l'environnement des installations du SICTOM et ainsi contrôler et limiter les nuisances environnementales.



En 2015, le SICTOM s'est à nouveau engagé dans un cycle de certification, en intégrant dans son périmètre le centre de transfert de Saint-Ours les Roches au lieu-dit Le Vauriat, qu'il exploite pour le compte du VALTOM depuis avril 2014.

Suite à l'évaluation de notre SME par l'organisme certificateur SGS en février 2015, le SICTOM a obtenu pour 3 ans la certification ISO 14001 du Centre de transfert et le renouvellement pour l'ISDND de Miremont.

Zoom sur le tri des emballages recyclables

Grâce à votre geste de tri en 2014, **747 tonnes d'emballages** hors verre (collectés en bacs à couvercle jaune et en Point d'Apport Volontaire) ont été triés pour être recyclés. Néanmoins, vos efforts doivent se poursuivre. Les briques alimentaires, les emballages en acier et en aluminium ne représentent qu'une faible part des emballages triés (2.6%) alors qu'ils peuvent avoir une deuxième vie. En effet, le recyclage des briques alimentaires permet, après transformation, la fabrication de papier (toilette, essuie-tout, papiers cadeaux), l'acier et l'aluminium sont quant à eux recyclables à l'infini !

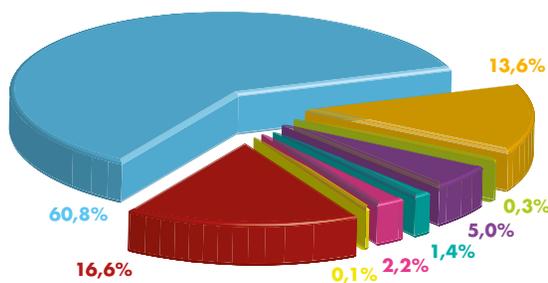
De même, pensez à trier vos bouteilles plastiques marquées des inscriptions :



Il s'agit des bouteilles transparentes et colorées (eau, limonades), ou opaques (bouteilles de lait). Leur collecte ne représente actuellement que 6,4% du contenu des bacs à couvercle jaune.

Malgré une participation et une implication grandissante de chacun, certaines erreurs de tri persistent encore aujourd'hui appelées « refus de tri » : 17 %. En effet, les déchets non recyclables placés par erreur dans les bacs jaunes sont retirés de la chaîne de tri et emmenés en incinération au pôle multi-filières de VERNEA, ce qui engendre un double coût de traitement et de transport.

COMPOSITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



- Journaux Magazines
- Carton
- Bouteilles plastique PEHD
- Emballages Acier
- Briques alimentaires
- Emballages Aluminium
- Bouteilles plastique PET
- Refus de tri

Les erreurs les plus fréquentes : barquettes polystyrène, suremballages plastifiés, pots de yaourt, jouets, vêtements, verre...

En cas de doute, pensez à consulter le mémo tri disponible sur le site internet www.sictompontaurmur-pontgibaud.fr rubrique « le tri ».

LE VERRE RECYCLABLE À L'INFINI !

La collecte du verre progresse ! Entre 2013 et 2014, on observe une augmentation de 7,5% de verre collecté. On atteint 29 kg/hab sur le territoire du SICTOM mais une marge de progrès existe puisque la moyenne nationale est de 43 kg/hab. Pensez à déposer vos emballages en verre aux points d'apport volontaire. Et n'oubliez pas que le verre est recyclable à l'infini !

Le TRIMAN, nouveau logo depuis le 1er janvier 2015



TRIMAN : Produits recyclables (emballages, textiles, papiers, mobilier...)



Point vert : Ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que le producteur adhère au dispositif de valorisation des emballages.

Mobilier usagé : une deuxième vie pour les matériaux !

Depuis le mois de juin, la déchèterie des Ancizes-Comps récupère les meubles usagés dans le cadre du programme Eco-mobilier.

26 kilos par habitant chaque année, soit au total 1,7 million de tonnes,



l'équivalent de 170 fois la tour Eiffel... C'est ce que représentent en France les produits mobiliers usagés.

Face à ce constat, le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud par l'intermédiaire du VALTOM (syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme) a signé un contrat territorial de collecte avec Éco-mobilier. Il s'agit d'un éco-organisme qui, grâce à l'éco-participation sur l'achat de mobilier neuf, collecte et finance le

éco-mobilier

recyclage du mobilier usagé.

Avant de décider ou non d'étendre cette collecte sur d'autres déchèteries, le SICTOM souhaite étudier le volume que cela représente et l'organisation nécessaire à cette collecte.

Les habitants qui se rendent à la déchèterie des Ancizes-Comps peuvent déposer leurs meubles usagés quel que soit le matériau :



Chaise en plastique de jardin



Petite table



Fauteuil



Chaise en bois



Matelas



Meuble haut de cuisine

La prévention des déchets sur le territoire du SICTOM



SICTOM Pontaur
Pontgibaud

Depuis octobre 2011, le SICTOM a signé un Programme Local de Prévention et les actions se poursuivent ! L'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement est de réduire la production des déchets de 7% en 5 ans. A mi-parcours, le SICTOM a atteint 3,9% de réduction, des efforts sont à poursuivre pour atteindre l'objectif.

■ Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SICTOM a organisé une animation avec la préparation de 35 litres de soupe sur les foires de Pontgibaud et de Giat, en partenariat avec ROUL' MA SOUPE et les supermarchés locaux : Simply Market à Pontaur, Petit Casino et Carrefour Market à Pontgibaud et Spar à Giat.

Le but était de montrer qu'avec des aliments plus commercialisables, on pouvait préparer des recettes simples et éviter qu'ils ne terminent à la poubelle.



■ Réduction des biodéchets sur la commune de Saint Georges de Mons : mise en place de composteurs grande capacité.

A la Cuisine centrale

Chaque semaine, la cuisine centrale prépare environ 1 240 repas (école, repas à domicile). Avec la mise en place d'un composteur, 4 à 5 tonnes par an de biodéchets (restes de préparation de repas, restes alimentaires) ne finissent plus dans la poubelle à ordures ménagères. En complément de ce projet, l'école de Saint Georges de Mons s'est inscrite au dispositif « Établissements témoins » proposé par le VALTOM (www.moinsdedechets.com). Deux classes ont pu bénéficier d'animations sur le thème du gaspillage alimentaire et du compostage.



Au SUPER U

Le SUPER U s'engage en partenariat avec le SICTOM à composter ses fruits et légumes abîmés, c'est la première grande surface du département à être volontaire pour démarrer ce type de projet. Le compostage a débuté en

juillet dernier et on estime qu'environ 5 tonnes de biodéchets seront détournés de la poubelle à ordures ménagères chaque année. Ce projet répond aux contraintes réglementaires actuelles des gros producteurs de biodéchets qui ont l'obligation de trier et de valoriser leurs déchets organiques.

■ Broyeur à végétaux

Afin de diminuer la production de déchets verts sur le territoire, le SICTOM a souhaité acquérir un broyeur à végétaux. Celui-ci sera mis à disposition, dans un premier temps, aux services techniques des communes adhérentes, dans le but d'encourager la pratique du paillage et du compostage réduisant les apports de déchets verts en déchèterie et l'utilisation de produits phytosanitaires. Branches et branchages seront ainsi traités sur place, limitant les transports. Le SICTOM pourra également produire du broyat avec les branchages des déchèteries pour les composteurs collectifs installés sur le territoire (EHPAD, cuisine centrale...) et pour vos jardins.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible !

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer l'autocollant ci-contre, disponible dans toutes les mairies et également au SICTOM.



■ La commune de Pontaur sélectionnée dans le dispositif Organicité®

Le dispositif Organicité®, proposé par le VALTOM, consiste à mobiliser les acteurs d'un territoire sur 3 thématiques de la prévention des déchets que sont :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- le jardinage au naturel
- le compostage

Sur le territoire du SICTOM, deux communes ont candidaté : la commune de Pontaur a été retenue au vu du potentiel de réduction sur son territoire (EHPAD, lycée, collège,...). La commune de Bromont-Lamothe sera quant à elle accompagnée par le SICTOM.

■ Compostage en gîtes et campings

Le SICTOM poursuit le développement du compostage dans les hébergements touristiques du territoire. Trois nouveaux gîtes ont intégré le dispositif : le gîte du « Pipit du Cap » à Giat, le gîte « Vareilles Nature » et le gîte de « Farges » à Saint Bonnet Près Orcival. Ils sont volontaires pour proposer à leur clientèle de composter leurs déchets. Depuis 2013, on estime à environ 3 tonnes de déchets organiques par an qui ne se retrouvent plus dans les ordures ménagères.

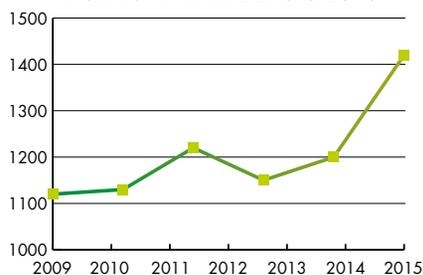
Valoriser vos déchets verts !

Il est possible d'agir car les déchets verts sont de véritables ressources pour le jardinier !

En effet, de la même façon que dans la forêt où les arbres se nourrissent des feuilles tombées et décomposées, dans les prairies où les fleurs attirent les insectes qui repoussent les parasites, le jardin produit lui-même ses propres ressources pour se nourrir et se défendre. Quel dommage de l'en priver !

Les apports massifs de déchets verts (+ 18% en 2014) nécessitent des moyens supplémentaires (transport et traitement à Lempty) et donc un coût en augmentation pour la collectivité.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VERTS EN DÉCHÈTERIE DEPUIS 2010



Pour mieux profiter des ressources de nos jardins et éviter les voyages à la déchèterie, il existe des techniques simples et efficaces.

Le mulching



Consiste à laisser l'herbe tondue sur le terrain lors de la tonte. Elle va alors se décomposer, disparaître en 1 à 2 jours et enrichir le sol.

La pratique du mulching est possible avec une tondeuse classique en remplaçant le bac de ramassage par un déflecteur d'éjection (pour dévier les tontes vers le sol).

Il est possible également de remplacer la lame classique par une lame spéciale « mulch ».

Le paillage



Solution la plus simple, rapide et naturelle pour valoriser les déchets du jardin. Les matières végétales sont placées directement sur le sol, au pied des plantes que l'on souhaite nourrir et protéger.

Les tailles de haies, arbustes et arbres

Tailles broyées : soit par un broyeur soit à l'aide d'une tondeuse si le diamètre des tailles ne dépasse pas 0.5 cm environ (passer la tondeuse sur une fine couche de tailles étalées au sol)

Tontes de pelouse

Tontes fraîches : épaisseur conseillée 2-3 cm
Tontes séchées : épaisseur environ 10 cm

Les feuilles mortes

Feuilles hachées ou feuilles entières à étaler au sol.

Le compostage



Correspond à la dégradation des matières biodégradables (déchets du jardin et déchets de cuisine) en compost

Tontes de pelouse

Attention l'apport de tonte dans un composteur individuel n'est pas conseillé en grande quantité.

Privilégié dans ce cas le compostage en tas avec un apport de matière carbonée (exemples : feuilles mortes ou branches broyées).

Les tailles de haies, arbustes et arbres

Au composteur pour des sections de 1 à 3 cm.

Les fanes de végétaux

Attention, pour les fanes de végétaux malades, il est préférable de les emmener en déchèterie.

**Prochainement, du broyat (matière carbonée) pourra être disponible sur les déchèteries pour les particuliers !
A suivre...**

Ateliers Jardinage au Naturel

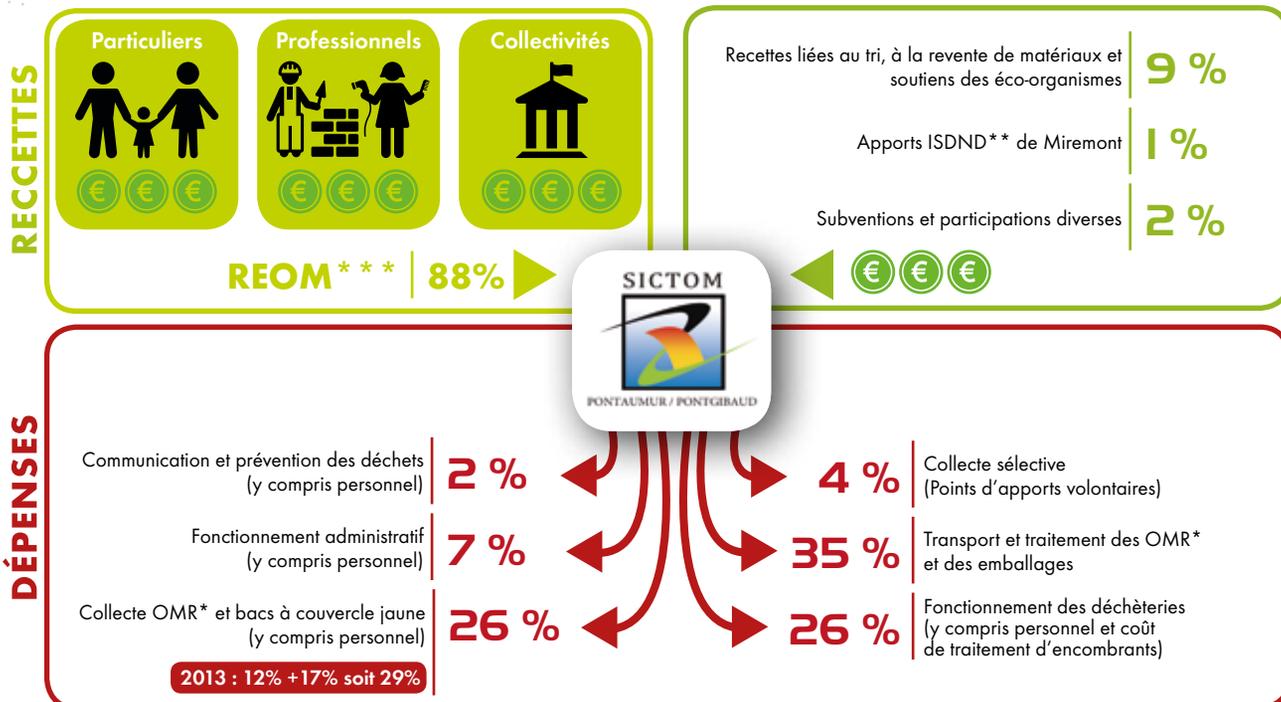
Cette année, le SICTOM avait pour objectif d'expérimenter « un jardin zéro déchèterie » afin de démontrer qu'il est possible de ne plus amener de déchet vert en déchèterie.

Suite à l'appel à candidature, plus d'une dizaine de jardiniers amateurs se sont portés volontaires pour expérimenter chez eux les pratiques du jardinage au naturel. Pierre FELTZ (spécialiste du jardinage au naturel) leur a prodigué de multiples conseils sur les bonnes pratiques et les possibilités qu'offraient leurs jardins.

Courant 2015, le SICTOM a aussi proposé plusieurs ateliers ouverts à tous les habitants du territoire, présents en nombre cette année. Ils ont été animés par Pierre FELTZ, qui a abordé le broyage, les abris à insectes utiles pour le jardinier, la production de semences et la pratique du compostage.

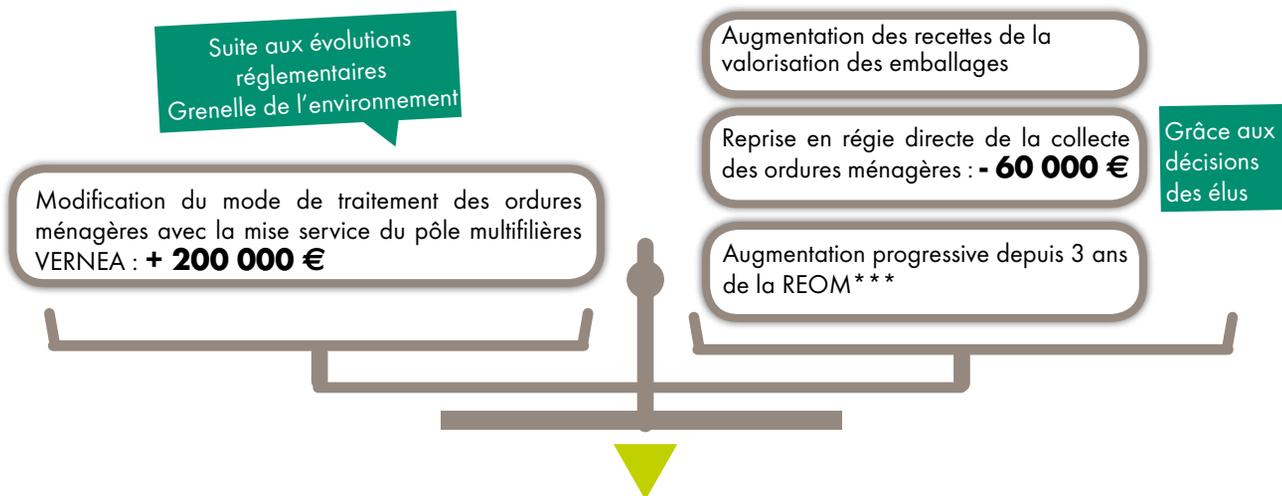


Le coût du service en 2014



*Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part de déchets qu'il reste après séparation de toutes les matières recyclables, collectés dans les bacs aux couvercles verts. ** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), basée à Miremont. *** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Des coûts maîtrisés en 2014



Pas d'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2015

Pour les années à venir, vous pouvez nous aider à maîtriser les coûts, en agissant au quotidien :

1. Trier ses emballages !

Plus de recettes sur la revente des matériaux.

2. Un meilleur tri !

Coût des refus de tri d'environ 250 €/tonne

3. Plus de bouteilles/bocaux en verre apportés dans les colonnes

+ de recettes sur le verre : 32 €/tonne
- de coût de traitement à VERNEA : 135 €/tonne

4. Une valorisation dans son jardin de ses déchets verts !

Coût évité de traitement et de transport des déchets verts en déchèterie : 60 €/tonne

A vous de jouer !

Les critères de facturation 2015

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est composée :

- ▶ d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à **91€**,
- ▶ d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets. Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (collectivités, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à **49 €**.

CATEGORIES D'USAGERS		CALCUL DE LA REOM 2015		Montant de la REOM 2015 (à titre indicatif)	
PARTICULIERS					
Foyers de	1	1 personne	Part fixe +	1 base	140€
	2	2 personnes	Part fixe +	2 bases	189€
	3	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	213,50€
	4	4 personnes et plus	Part fixe +	3 bases	238€
Résidences secondaires	5		Part fixe +	2 bases	189€
Chambres meublées	49	Sans cuisine louées à l'intérieur d'une maison ou immeuble		1 base	49 €
Caravanes	46	à usage privé	Part fixe		91€
Pour les habitants des bourgs des communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, la mise à disposition d'un bac individuel OMR est facturée à hauteur de 2 €/an/foyer.					
PROFESSIONNELS					
Artisans Micro-entreprises	39	1 pers.	Part fixe +	1 base	140€
	40	2 à 5 pers.	Part fixe +	2 bases	189€
	41	> 5 pers.		voir critères PME	
Taxis Commerces ambulants Laveries automatiques	44	1 pers.	Part fixe		91€
Auto-entrepreneurs	45		Part fixe		91€
Commerces	22	Non alimentaires	Part fixe +	2 bases	189€
	23	Alimentaires*	Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Professions libérales	12/13		Part fixe +	1 base par pers.	-
Hôtels restaurants*	14		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Bars	15		Part fixe +	1 base	140€
Tables d'hôtes	16		Part fixe		91€
Chambres d'hôtes	17		Part fixe +	0,5 base par chambre	-
Chambres d'hôtes avec tables d'hôtes	48		Part fixe +	0,5 base par chambre + 0,5 base pour la table d'hôte	-
Locations saisonnières	18	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (moins de 8 semaines de location)	Part fixe +	1 base	140€
	47	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (plus de 8 semaines de location)	Part fixe +	2 bases	189€
Campings*	-	Municipaux		Comptés dans la part des communes	
	19	Privés	Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs : 1base pour 60L ET au prorata du temps d'ouverture	-
Villages vacances*	20		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs : 1base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	-
Sites touristiques*	21		Part fixe +	Part variable selon le volume des bacs : 1base pour 60 litres ET au prorata du temps d'ouverture	-
EHPAD / Maisons de retraite	32 à 38		Part fixe +	Critères PME pour les employés + 1 base par résident	-
Etablissements scolaires	24/25	Collèges / Maison familiale rurale	Part fixe +	10 bases (entre 1 et 50 élèves) 15 bases (plus de 50 élèves)	581€ 826€
	26	Collèges avec internat	Part fixe +	30 bases	1 561€
	26	Lycées	Part fixe +	30 bases	1 561€
	8	6 à 10 employés	Part fixe +	3 bases	238€
PME	9	11 à 15 employés	Part fixe +	5 bases	336€
	10	16 à 20 employés	Part fixe +	10 bases	581€
	11	+ de 20 employés	Part fixe +	20 bases	1 071€
Usines*	50		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
*Pour les professionnels concernés par une part variable au volume, un forfait minimum de 6 bases est appliqué pour les supermarchés, campings et sites touristiques, et de 2 bases pour les autres. Tout professionnel certifié ISO 14001, en cours de certification ou justifiant d'un contrat de collecte pour une partie de ses déchets bénéficie d'une facturation de la part variable à demi-tarif.					
COLLECTIVITES					
Mairies	-		Forfait par habitant		10,80€ par habitant
Syndicats intercommunaux et communautés de communes	27/		Part fixe +	1 base par siège + 1 base par équipement	-
	28				
Etablissements publics Gendarmeries		< 5 pers.		Voir critères artisans	
		> 5 pers.		Voir critères PME	
Pompiers	29	Centre d'intervention	Part fixe +	1 base	140€
	30	Centre de secours	Part fixe +	10 bases	581€

N'oubliez pas d'informer le SICTOM de tout changement de situation.

Ligne spéciale REOM : 04 73 62 35 89

Vous pouvez également retrouver des formulaires de déclaration de changement de situation, téléchargeables sur le site internet du SICTOM.

La Ressourcerie des Combrailles

(une deuxième vie pour vos objets : meubles, ordinateurs, cycles, jouets...)

Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

L'objectif d'une ressourcerie est de réparer, réutiliser, réemployer des objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les revendre sans but lucratif. L'implantation de ce type de structure sur un territoire permet également de favoriser l'insertion professionnelle.

Sur le territoire des Combrailles, un projet de ce type a été lancé par le collectif Ressourcerie en Combrailles. Une étude action est actuellement menée pour déterminer la faisabilité de mise en place d'une telle structure et réaliser en même temps des actions concrètes (magasin ouvert, opération débarras...). Le SICTOM a délibéré pour financer une partie de cette étude action. En effet, ce projet favorise le réemploi et la réparation, un des axes du programme local de prévention du SICTOM.

Le local de la ressourcerie est ouvert au public tous les samedis de 10h à 18h, à St-Maurice-Près-Pionsat.

La sensibilisation des scolaires au tri et à la prévention des déchets



Temps d'Activité Périscolaire à Bromont Lamothe

Les enfants sont, du fait de leur facilité à apprendre et leur ouverture au changement, d'excellents messagers du tri et de la prévention des déchets. C'est pourquoi le SICTOM propose tout au long de l'année scolaire des animations à destination du jeune public (cf. photo). Cette année, les thèmes abordés étaient la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réutilisation d'équipements électriques et électroniques obsolètes.

Durant la période scolaire 2014-2015, le SICTOM a réalisé dans les temps scolaires et périscolaires des animations auprès de 32 classes. Ce sont donc plus de 615 enfants sensibilisés, de la maternelle au collège. Le SICTOM propose également aux scolaires de visiter ses déchèteries et son Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux à Miremont. Au total plus de 82 enfants ont pu bénéficier de ces visites de sites.

En savoir plus sur le pôle multifilières du VALTOM

Que deviennent vos ordures ménagères lorsqu'elles arrivent au Pôle de valorisation VERNEA ?



Crédit photo : Vernea

Vos déchets sont déversés dans une fosse de réception au pôle de multifilières VERNEA.



Crédit photo : Vernea

Ils sont ensuite triés mécaniquement afin de séparer les déchets humides des déchets secs.



Crédit photo : Vernea

Les déchets secs sont valorisés par incinération dans un four à 850°C.

Les déchets humides sont envoyés vers une unité de stabilisation biologique afin de réduire au maximum le volume de ces déchets, qui seront ensuite envoyés en enfouissement.



Crédit photo : Fotolia

L'incinération produit de la chaleur qui est transformée en électricité pour le fonctionnement du pôle VERNEA, le reste alimente des habitations de la ville.

Afin que vous puissiez découvrir ce pôle multifilières de valorisation, le VALTOM propose des journées découvertes sur inscription :

les 27 et 28 novembre 2015

Inscription sur www.vernea.fr